

Renseignements sur une association

Par laur

Bonjour,

Je souhaite des renseignements sur les droits légaux qui permettent à une association sportive de récolter des fonds afin de la faire vivre. La mode actuelle étant de faire lotos et tombolas.

Peut-on organiser des lotos ou tombola ?

Est-on limité en nombre par années ?

Est-on limités dans la valeur des lots ? quel lots sont à exclure ?

Doit-on payer des taxes ou la TVA ?

Y a-t-il des règles particulières ?

Appuyer vos réponses avec les n° des lois correspondantes ?